

Orléans le 27 janvier 2014

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République Française

Monsieur le Président,

Les personnels de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre réunis ce jour en assemblée générale, à l'appel de l'Intersyndicale SNAC FSU, UNSA snsc, CGT culture, vous font part de leur opposition à toutes mesures qui pourraient être prises en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (votée le 19 décembre 2013) et qui auraient pour objet la délégation de compétences de l'État aux Collectivités territoriales dans le domaine de la culture.

Ils s'associent ainsi aux actions déjà engagées depuis plusieurs semaines par leurs collègues des DRAC de Bretagne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Lorraine, Basse-Normandie, Île-de-France, Alsace, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Franche-Comté, Bourgogne et par de nombreux organismes représentant les professionnels du spectacle vivant et de la création artistique.

De telles délégations de compétence, dans un contexte de désengagement de l'État, constituent une menace de désagrégation des politiques publiques portées par le Ministère de la Culture, et mettraient en péril l'ensemble de ses services : Directions centrales, réseau des DRAC mais aussi établissements publics nationaux.

Les services déconcentrés de l'État sont les garants d'un égal accès de tous à la culture et du développement de la création artistique, grâce à leurs missions d'expertise et de conseil ainsi que par l'exercice vigilant du contrôle scientifique et technique. C'est pour cela qu'ils ont été créés, qu'ils ont été développés depuis plus de 60 ans. Certes, ils sont à l'écoute des collectivités territoriales mais bien distincts d'elles. Une organisation qui déléguerait aux collectivités tout ou partie des prérogatives actuelles de l'État engagerait notre pays dans une rupture de l'unité républicaine de l'action publique. Cette désagrégation porterait inmanquablement atteinte aux usages de la culture par tous les citoyens de la République, où qu'ils habitent.

Une décentralisation réussie ne peut être fondée sur un État faible ou rare, bien au contraire. Pour nous la définition d'un État présent et responsable sur les territoires repose sur quatre fondations complémentaires :

- un contrôle scientifique et technique prévu dans la loi,
- des crédits permettant d'accompagner significativement les projets de l'ensemble des acteurs culturels,
- des fonctionnaires d'Etat dotés de fortes compétences métiers qui leur permettent d'apporter aux collectivités territoriales, aux structures culturelles et aux usagers leurs savoirs et leurs conseils,
- l'expertise dans tous les domaines artistiques, culturels et patrimoniaux.

Enfin, comment peut-on voter un texte tel que la loi MAPAM sans bilan critique préalable des décentralisations ou transferts de charges antérieures (Lecture publique, archives, Inventaire Général, transfert de monuments historiques avec personnels, transfert du Patrimoine Rural Non Protégé, abandon de la maîtrise d'ouvrage de l'État sur les monuments historiques...)?

Face aux risques induits nous vous demandons que la culture soit exclue du périmètre d'application de la loi MAPAM afin qu'elle reste une compétence partagée entre tous ses acteurs et qu'elle continue d'être créative et innovante.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos respectueuses salutations républicaines.

Les personnels et l'Intersyndicale de la D.R.A.C. Centre



Pour la section CGT
Nadia Parnaud.



Pour la section SNAC FSU
Philippe Brunet



Pour la section UNSA
Fabrice Maunoury